Briser les barrières de la distance : comment la télémédecine transforme les soins de santé

Le Département des Yvelines met en place une expérience unique en France pour lutter contre la désertification médicale en déployant progressivement des cabines de télémédecine entre 2023 et 2024.



Simples et pratiques, 8 nouvelles cabines de télémédecine ouvrent sur les villes de Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Saint-Germain-en-Laye et Rambouillet. Un Bus santé itinérant complète cette offre grâce à son cabinet de télémédecine intégré.

Ces cabines permettent aux patients de consulter rapidement et près de chez eux un médecin à distance lorsque leur médecin traitant n'est pas disponible, avec toutes les garanties d'une consultation médicale. La télémédecine implique une consultation médicale en vidéo entre le patient et le médecin, l'utilisation de dispositifs médicaux certifiés à distance tels que tensiomètres, stéthoscopes, otoscopes, dermatoscopes, etc., la protection des données de santé, ainsi qu'un lieu confidentiel comme un cabinet de télémédecine ou une cabine insonorisée pour respecter la confidentialité de la consultation. Les actes de télémédecine sont reconnus et remboursés par la Sécurité sociale.

Comment ça marche ?

Allez sur www.yvelines-telemedecine.fr pour trouver toutes les informations nécessaires : créez votre compte, recherchez la cabine la plus proche et réservez le créneau de votre choix.
Le RDV est confirmé par email et sms, vous recevrez un sms de rappel 2h avant votre RDV.

L'heure de votre RDV est arrivée, vous vous installez dans la cabine de télémédecine muni de votre carte vitale. La téléconsultation peut commencer, vous êtes guidé par le médecin téléconsultant dans l'utilisation des appareils connectés. A l'issue de votre RDV, vous récupérez votre bilan et si nécessaire votre ordonnance. Vos documents sont conservés sur votre espace patient sécurisé. Vous pouvez à tout moment les communiquer à votre médecin traitant.

Infos pratiques

Cabine de télémédecine :

3 quai Albert 1er, dans les locaux du Secteur d'Action Sociale

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

Le samedi de 8h à 12h

Âge minimum : 14 ans.

Plus d'informations et inscription sur www.yvelines-telemedecine.fr